

**NATIONS
UNIES**



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-03-66-A

Date : 18 septembre 2007

Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit : M. le Juge Fausto Pocar, Président
M. le Juge Mohamed Shahabuddeen
Mme le Juge Andrésia Vaz
M. le Juge Theodor Meron
M. le Juge Wolfgang Schomburg

Assistée de : M. Hans Holthuis, Greffier

Ordonnance rendue le : 18 septembre 2007

LE PROCUREUR

c/

**FATMIR LIMAJ
HARADIN BALA
ISAK MUSLIU**

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE FIXANT UNE NOUVELLE DATE POUR LA TENUE
D'UNE AUDIENCE PUBLIQUE**

Le Bureau du Procureur :

Mme Helen Brady
Mme Shelagh McCall

M. Steffen Wirth
Mme Kristina Carey

Mme Katharina Margetts
Mme Barbara Goy

**Les Conseils de Fatmir
Limaj :**

M. Michael Mansfield et
M. Karim A.A. Khan

**Les Conseils de Haradin
Bala :**

M. Gregor O. Guy-Smith et
M. Richard Harvey

**Les Conseils d'Isak
Musliu :**

M. Michael Topolski et
M. Steven Powles

LA CHAMBRE D'APPEL du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

EN APPLICATION de l'article 117 D) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal,

VU l'Ordonnance fixant la date d'une audience publique, rendue le 13 septembre 2007, par laquelle la Chambre d'appel convoque une audience publique le 27 septembre 2007 à 12 heures dans la salle d'audience I, afin de procéder au prononcé de l'arrêt,

ATTENDU que, en raison des exigences liées à la gestion des salles d'audience, l'audience publique initialement prévue à 12 heures sera repoussée à 14 heures,

ORDONNE qu'une audience publique se tienne le 27 septembre 2007 à 14 heures dans la salle d'audience I, afin de procéder au prononcé de l'arrêt.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 18 septembre 2007
La Haye (Pays-Bas)

Le Président
de la Chambre d'appel

/signé/

Fausto Pocar

[Sceau du Tribunal]